

M2 Relations internationales en alternance

1 - Organisation de la formation Master 2 Relations internationales en alternance

Rythme hebdomadaire

- trois jours en entreprise (lundi, mardi et mercredi) ;
- deux jours de cours à l'Inalco (jeudi et vendredi).

Cf. calendrier prévisionnel de la formation de M2 Relations internationales en alternance 2023-2024.

Maquette et organisation du cursus

La formation en alternance n'est pas indépendante de la formation initiale.

Les apprentis sont intégrés dans la promotion des étudiants en formation initiale. Tous les cours pouvant être suivis par les apprentis (cours de tronc commun, enseignements aréaux, cours de spécialisation des **Parcours B et C**), sont rassemblés le jeudi et vendredi. Les étudiants en apprentissage ne peuvent pas choisir le Parcours A, et sont dispensés des cours de professionnalisation, tous réunis le mercredi.

Les créneaux des **cours de langue** sont décidés en début d'année universitaire, avec les départements/enseignants de langue concernés, et peuvent faire l'objet d'un tutorat, le cas échéant, afin de correspondre aux créneaux contraints de l'alternance.

Cf. maquette M2 RI en alternance 2023-2024.

2 - Validation pédagogique et délais de signature de contrat

Validation pédagogique

L'organisme dans lequel les étudiants comptent réaliser leur alternance et les missions/dates du contrat doivent avoir été validées, en amont, de manière informelle, par la Direction de la filière et la Direction des études, avant toute confirmation auprès des interlocuteurs dans l'organisme d'accueil.

Tout contrat devra avoir été signé **d'ici le 15 octobre 2023**. La durée maximale d'un contrat est de 13 mois.

Comme pour les stages, les missions de l'alternance devront avoir un **lien tangible avec le domaine des relations internationales**.

Exemple de missions acceptées/refusées

- analyse géopolitique : **acceptée**
- prospection commerciale : **refusée**

Etapes de signature d'un contrat en alternance

Etape 1 : une fois les missions et le contrat validés par la Responsable de formation (en attendant, valider auprès de Sébastien COLIN, sebastien.colin@inalco.fr, et Damien SIMONNEAU, damien.simonneau@inalco.fr), l'organisme proposant de recruter l'étudiant en alternance lui demandera de renseigner un certain nombre d'informations, dont les principales sont les suivantes :

- Nom et adresse du CFA : FORMASUP PARIS IDF
72b rue de Lourmel – 75015 PARIS
- Numéro de téléphone : 01 44 26 23 20
- Numéro de SIRET du CFA : 42071817300065
- Code UAI : 0754927Y

- Intitulé de la formation : Master 2 Relations internationales Parcours Cultures stratégiques (M2_RICS) (*par défaut, même si vous suiviez initialement le parcours Solidarité internationales, en M1, les cours proposés étant les mêmes dans la maquette de M2 RI en alternance*)
- Niveau du diplôme : 7
- Université/Ecole : Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO)
- Nom et les coordonnées du référent alternance de votre école : Responsable de formation (*informations à venir*) – en attendant indiquer Sébastien COLIN (sebastien.colin@inalco.fr) / Jean-Philippe EGLINGER (chargé du développement des formations en alternance à l'Inalco, jean-philippe.eglinger@inalco.fr)
- Date de début de la formation : 14 septembre 2023
- Date de fin : 27 septembre 2024
- Volume horaire global : 436h
- Code du diplôme : 135 12011
- Code RNCP : 35047
- Tarif annuel de la formation : 9 900 euros (*tarif établissement indicatif*)

Les étudiants sont invités à renvoyer l'entreprise vers la responsable de formation (informations à venir – en attendant, renvoyer vers Sébastien COLIN) et l'interlocutrice principale, côté CFA, Huguette NKONGI MBUNGU (huguette.nkongi-mbungu@formasup-paris.com), pour plus de précisions.

Etape 2 : à la suite de la proposition d'embauche de l'entreprise, l'étudiant devra télécharger et compléter le pack entreprise sur Forma'Link (<https://link.formasup-paris.com/Recrutement/>), la plateforme de suivi dématérialisée du CFA Formasup Paris Ile-de-France pour les étudiants en alternance, et créer un compte. L'organisme d'accueil et l'étudiant devront alors renseigner les informations les concernant et préciser les missions proposées.

Cf. la procédure de mise en place du contrat d'alternance.

Etape 3 : la filière RI validera, directement sur la plateforme Forma'Link, les missions proposées si celles-ci sont conformes aux attendus pédagogiques de la formation : si les étudiants ont bien validé ces dernières, en amont, avec la Responsable de formation, cette étape doit constituer une simple formalité.

Etape 4 : le CFA procédera à l'édition et à l'envoi de la convention d'alternance ainsi que du Cerfa / contrat d'alternance.

Etape 5 : une fois le contrat signé, l'étudiant apprenti pourra alors procéder à son remboursement d'inscription administrative.

NB : En l'absence de certitude quant à la signature effective d'un contrat, les étudiants intéressés seront invités à s'inscrire sous le statut de stagiaires de la formation professionnelle.

Une précision : les étudiants en contrat d'apprentissage sont exonérés de frais d'inscription mais doivent bien s'acquitter des frais de CVEC.

Etape 6 : les étudiants en apprentissage devront remettre la fiche d'inscription pédagogique, afin d'être inscrits dans les enseignements choisis.

NB : ces fiches seront mises en ligne sur la page de la filière consacrée au master, et envoyées aux étudiants en amont de la rentrée 2023-2024.

3 - Encadrement des alternant-e-s

Dès le début de l'alternance, chaque apprenti se voit attribuer un **tuteur**, côté INALCO (à distinguer du **maître d'apprentissage**, côté entreprise/organisme d'accueil).

Ce tuteur est le référent principal de l'apprenti, pour :

- Initier et participer aux **deux visites en entreprise** prévues au cours de l'année (à l'issue de ces deux visites, mise en ligne, sur Forma'Link, d'un compte-rendu de visite signé par le maître d'apprentissage en entreprise, l'apprenti et le tuteur).
- Encadrer le **rapport d'apprentissage**, le réceptionner et le corriger.
- Participer au **jury** de présentation du rapport d'apprentissage, à l'issue du contrat (jury composé de la Direction/Direction des études de la filière, du maître d'apprentissage et du tuteur pédagogique).

Il est, avec le/la **Responsable de formation**, le premier contact de l'apprenti, en cas de questionnements/problèmes liés à l'organisation des études et du cursus en apprentissage. La Direction des études valide, quant à elle, les missions (avant la signature du contrat d'apprentissage) et l'assiduité (tout au long du contrat) dans la plateforme Forma'Link.

Le **CFA Formasup Paris Ile-de-France** est par ailleurs le contact privilégié des étudiants pour tout ce qui a trait au contrat en apprentissage et aux aspects légaux entourant l'apprentissage (droits de l'apprenti en matière de congés, rémunération, etc.).

Cf. LIVRET_FPIDF_2022_Apprentis_Info_apprentissage